

Politique de

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Centre de coopération internationale
en santé et développement (CCISD)

Table des matières

Sigles et abréviations.....	ii
Préambule	1
1. INTRODUCTION (CONTEXTE, JUSTIFICATION, DÉFINITIONS)	1
2. VALEURS DU CCISD ET PRINCIPES DIRECTEURS	4
3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	5
3.1 Intégrer le développement durable dans la conception et la mise en œuvre des projets.....	5
3.2 Intégrer le développement durable dans le fonctionnement du CCISD (actions quotidiennes, siège et terrain)	6
4. ENGAGEMENTS	6
5. CHAMPS D'APPLICATION (PORTÉE DE LA POLITIQUE)	7
6. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	7
6.1 Plan d'action.....	7
6.2 Rôles et responsabilités	7
7. ENTRÉE EN VIGUEUR	7

Sigles et abréviations

CCISD	Centre de coopération internationale en santé et développement
DD	Développement durable
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Préambule

Pour le CCISD, la santé a toujours été considérée comme un préalable au développement durable. En tant qu'acteur du développement international, et de par sa mission, sa vision et ses valeurs, le CCISD se sent directement concerné par les enjeux du développement durable dans le cadre de ses activités au Canada et dans les pays où il intervient.

La politique de développement durable du CCISD constitue la concrétisation de son désir d'agir.

1. INTRODUCTION (CONTEXTE, JUSTIFICATION, DÉFINITIONS)

Créé en 1987 par la Faculté de médecine de l'Université Laval, devenu en 1996 une organisation indépendante à but non lucratif, le Centre de coopération internationale en santé et développement (CCISD) se spécialise dans l'accompagnement et le renforcement des capacités d'actrices et acteurs clés du système de santé, du niveau central au niveau communautaire, avec pour mission de **contribuer à l'amélioration durable de la santé des populations les plus vulnérables**. Ses actions, qui se veulent à la fois inclusives et participatives, tiennent compte des principaux déterminants de la santé.

Dans la perspective de stimuler le plus grand impact au bénéfice des plus vulnérables, le CCISD collabore avec d'autres partenaires canadiens et étrangers en vue d'élargir son champ d'action. Ainsi, les interventions du CCISD s'inscrivent, de plus en plus, dans une démarche multisectorielle globale et intégrée, s'associant à des partenaires dont les différents champs d'expertise s'insèrent dans le continuum de la santé afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

C'est dans ce contexte que le CCISD souhaite formellement adopter une approche de développement durable pour accompagner la réalisation de sa mission.

La notion du développement durable (DD) est apparue pour la première fois en 1980 dans une publication de l'UICN intitulée la *Stratégie mondiale de la conservation*¹. Le message fort assorti de cette publication était un cri d'alerte à la fois sur l'iniquité intergénérationnelle et l'incapacité des écosystèmes naturels à supporter le modèle de développement tiré essentiellement vers la croissance économique. En 1987, la Commission Brundtland, dans son rapport « *Notre avenir à tous* », a officialisé cette notion et l'a définie comme un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Cette définition réaffirme la prééminence de l'équité intergénérationnelle et souligne également le caractère indissociable du lien entre le progrès social,

¹ UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), PNUE, WWF (1980), *Stratégie mondiale de la conservation*, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCS-004-Fr.pdf>

l'efficacité économique et la protection de l'environnement. Dans l'esprit de concilier le DD et leurs missions, plusieurs organismes publics et privés ont adopté cette définition et l'ont véritablement intégrée à leurs domaines d'intervention. Dans le secteur sanitaire, l'**Alliance Santé Québec**² définit la santé durable comme « un état complet de bien-être physique, mental et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures ».

Ainsi, pour traduire ce nouveau paradigme en actions, au niveau mondial, les États et les organisations de la société civile ont pris des engagements et les ont formulés en objectifs de développement (OMD, 2000-2015; ODD, 2015-2030)³.

Le schéma, ci-bas, illustre l'interdépendance entre les trois piliers (ou dimensions) du DD et oriente la façon dont le CCISD compte mettre en œuvre sa politique.

Figure 1 | Vision du développement durable basée sur la conciliation des trois piliers : social, économique et environnement⁴



² L'Alliance santé Québec : <https://www.alliancesantequebec.com/quest-ce-que-la-sante-durable/>

³ OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement, <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/> ; ODD : Objectifs de développement durable, <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>

⁴ Schéma du développement durable. A. VILLAIN (1993)

Ainsi, le CCISD s'engage à contribuer à l'atteinte des ODD. De ce fait, les interventions du CCISD sont directement ou indirectement en lien avec 8 ODD sur 17 :

Il s'agit de :



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

En outre, le CCISD est conscient que les changements climatiques ont des impacts sur la santé de la population et constituent une menace pour tous les efforts déployés en matière de développement. En effet, la variabilité et la modification du climat entraînent des vagues de chaleur, des sécheresses et

des inondations qui sont à l'origine de plusieurs maladies et décès à travers le monde (GIEC, 2018)⁵. Le changement des températures et du régime des précipitations accentue la prolifération des maladies à transmission vectorielle comme le paludisme, la dengue et augmente la prévalence des maladies diarrhéiques et les taux de morbidité et de mortalité dus à la malnutrition (liée elle-même à l'insécurité alimentaire).

Enfin, le CCISD articule sa démarche de DD autour de cette politique qui énonce sa vision, décrit ses principes, précise ses objectifs, formalise ses engagements et valide son champ d'application.

2. VALEURS DU CCISD ET PRINCIPES DIRECTEURS

Le CCISD fonde son action sur les valeurs suivantes :

- LE RESPECT des personnes dans leur intégralité, de leurs droits et dignité, l'acceptation des différences et non l'indifférence, des partenariats stratégiques et respectueux.
- LA SOLIDARITÉ dans une approche qui promeut le co-développement, qui comprend des approches inclusives, l'implication des communautés, la recherche de synergies et complémentarités.
- L'INTÉGRITÉ impliquant l'engagement, la rigueur et l'excellence des pratiques, l'éthique, la responsabilité de ses actions, une gouvernance responsable et transparente.
- L'ÉQUITÉ, toute chose qui motive les efforts du CCISD pour comprendre les gens et d'être à l'écoute de leurs besoins pour que chaque personne puisse s'épanouir et vivre une vie saine.
- L'HUMANISME étant un principe directeur de toute action du CCISD, ce qui nourrit son engagement et ses efforts pour que toutes et tous soient traité-e-s avec dignité.
- L'EXCELLENCE comme moteur de nos réflexions et de nos actions pratiques basées sur des preuves et l'appropriation par les communautés.

À la lumière de ses valeurs et en cohérence avec les principes de la Loi fédérale sur le développement durable (LC 2008, ch. 33), ainsi que les 16 principes de la Loi québécoise sur le développement durable, le CCISD retient les **principes directeurs** suivants pour orienter sa politique de développement durable :

- **La promotion et la protection des droits de la personne.** Il ne peut y avoir de qualité de vie ni de bien-être sans l'exercice du droit à la santé et à une vie saine pour toutes et pour tous.

⁵ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, *Rapport de synthèse à l'intention des décideurs*; https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/05/SR15_SPM_version_report_LR.pdf

- **L'égalité de genre⁶** et la prise en compte des besoins sexospécifiques dans les interventions. Il ne peut y avoir de développement durable sans l'équité et l'égalité des chances, en particulier l'accès aux services sociaux de base (eau potable, hygiène, assainissement, santé), l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte des besoins et des droits.
- La prise en compte de la **viabilité de l'environnement**. Il ne peut y avoir de développement durable sans des comportements de consommation et des pratiques d'affaires responsables, ni sans l'intégration de règles de prévention et précaution dans l'élaboration de mesures d'atténuation des risques environnementaux (ainsi que sociaux et économiques).
- Le **renforcement du pouvoir d'agir** des partenaires du CCISD. Pour une vision concertée du développement, il ne peut y avoir de développement durable sans la participation et l'engagement des personnes et entités concernées.
- La **coopération avec tous les partenaires** du CCISD dans les interventions. En effet, le développement durable est l'affaire de toutes et de tous, au Nord comme au Sud. Une approche de concertation et de synergie permet de tenir compte de la complexité des réalités des populations concernées et augmente les chances de « rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique ».
- **L'accès au savoir** et la valorisation des connaissances locales. L'accès au savoir et à l'information constitue un axe central de la promotion de la santé.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Pour le CCISD, l'objectif principal de cette politique est **d'intégrer une approche de développement durable à toutes ses activités**.

De façon concrète, le CCISD entend :

3.1 Intégrer le développement durable dans la conception et la mise en œuvre des projets

- Continuer à favoriser des projets qui contribuent au renforcement des systèmes de santé complets, universels, accessibles et adaptés.
- Continuer à favoriser et promouvoir des projets où l'action communautaire et le renforcement du pouvoir d'agir sont au cœur de la stratégie d'intervention.

⁶ Le CCISD dispose également d'une politique spécifique à l'égalité de genre en cours de mise à jour.

- Intégrer dans toutes les interventions proposées, le renforcement du pouvoir d’agir des femmes et des filles, en particulier sur les conditions qui affectent leur santé.
- Promouvoir un environnement sain.

3.2 Intégrer le développement durable dans le fonctionnement du CCISD (actions quotidiennes, siège et terrain)

- Favoriser des pratiques écoresponsables et les intégrer dans le fonctionnement du CCISD.
- Favoriser des politiques d’approvisionnement responsable.
- Promouvoir le bien-être de son personnel et ses partenaires dans les pays d’interventions.
- Compenser l’empreinte écologique liée aux transports aériens du personnel et les déplacements sur le terrain.

4. ENGAGEMENTS

Le CCISD s’engage à :

- 1 -

Mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs de cette politique par l’élaboration d’un plan d’action triennal et le suivi de son application.

- 2 -

Respecter les conventions internationales en matière d’environnement et de développement durable, les lois du Canada, du Québec et des pays dans lesquels il intervient.

5. CHAMPS D'APPLICATION (PORTÉE DE LA POLITIQUE)

La politique du développement durable du CCISD s'adresse à l'ensemble de son personnel, au siège et sur le terrain.

En définitive, cette politique oriente les actions du CCISD, tant sur le plan de sa programmation que de son fonctionnement comme organisation au quotidien et formalise ses engagements et ses responsabilités en matière de développement durable.

6. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

6.1 Plan d'action

Un plan d'action triennal sera élaboré. Ce plan proposera des objectifs spécifiques, résultats attendus, des indicateurs de suivi pertinents et des cibles. Des activités/actions concrètes permettant d'atteindre les cibles seront clairement définies.

6.2 Rôles et responsabilités

- Le Conseil d'administration et la Direction générale

Cette politique est sous la responsabilité du Conseil d'administration du CCISD. La Direction générale veille à sa mise en œuvre et au suivi.

- Le personnel du CCISD (au siège et sur le terrain)

Tous les membres du personnel du CCISD sont chargés de l'application de cette politique.

Les responsabilités sont clairement précisées dans le plan d'action.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le 14 décembre 2020, date d'approbation par le Conseil d'administration.